

RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

FRAIS DE SURVEILLANCE

ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES

À L'HEURE DU MIDI

FRAIS DE SURVEILLANCE ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES À L'HEURE DU MIDI

Le 18 avril 2017, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets a maintenu la tarification des frais de surveillance et d'encadrement des élèves à l'heure du midi de 2016-2017 pour l'année scolaire 2017-2018.

Ces frais sont en vigueur pour toute l'année scolaire 2017-2018. Voici les tableaux indiquant la nouvelle tarification :

Primaire – année scolaire 2017-2018

Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif pour 2 ^e enfant additionnel	Tarif pour 3 ^e enfant additionnel	Cout par jour/ 4 ^e enfant et plus
225 \$	90 \$	45 \$	0 \$

* Les frais pour les élèves qui dînent occasionnellement à l'école sont fixés à 4 \$ par jour.

Secondaire – année scolaire 2017-2018

Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif pour 2 ^e enfant additionnel	Tarif pour 3 ^e enfant additionnel	Cout par jour/ 4 ^e enfant et plus
70 \$	70 \$	70 \$	0 \$



Édith Pelletier
Directrice générale